

Pôle Lorrain de l'Ameublement Bois

2 rue du 8 mai 1945 - BP 8 - 88350 LIFFOL LE GRAND

Tél. : 03 29 94 01 03 - Fax : 03 29 94 02 57

Site internet : www.plab.org – Email : contact@plab.org



Eco-participation meubles

Liffol le Grand, le 19 avril 2013

Madame, Monsieur,

Pour donner suite aux réunions ECOTAXE du vendredi 19 octobre 2012 à Liffol le Grand et du vendredi 22 mars 2013 à Laxou, le PLAB relaye en région le **rappel** du syndicat UNIFA concernant la réglementation sur l'éco-contribution dans la filière ameublement.

Réglementation sur l'éco-contribution dans la filière de l'ameublement

➤ Pourquoi cette réglementation ?

L'article L. 541-10-6 du Code de l'environnement prévoit la mise en place d'une filière à "**responsabilité élargie du producteur**" (REP) pour la gestion des déchets d'éléments d'ameublement pour la gestion des déchets d'éléments d'ameublement.

Ainsi **toute personne physique ou morale qui fabrique, importe ou introduit sur le marché des éléments d'ameublement assure la prise en charge de la collecte, et du traitement des déchets issus desdits produits en fin de vie.**

Le décret du 6 janvier 2012 "*relatif à la gestion des déchets d'éléments d'ameublement*" précise concrètement les obligations pesant sur les entreprises de la filière ameublement.

➤ Qui est concerné ?

Tout "metteur sur le marché" d'éléments d'ameublement est tenu d'assurer la prise en charge de la collecte et du traitement des déchets issus des produits en fin de vie.

Sont metteurs sur le marché :

- les fabricants de meubles ;
- les importateurs de meubles ;
- les distributeurs, en magasin ou sur internet, qui vendent des produits importés ou

Pôle Lorrain de l'Ameublement Bois

2 rue du 8 mai 1945 - BP 8 - 88350 LIFFOL LE GRAND

Tél. : 03 29 94 01 03 - Fax : 03 29 94 02 57

Site internet : www.plab.org – Email : contact@plab.org

fabriqués sous leur marque dans le cadre d'un contrat avec un fabricant.

➤ Quels produits visés ?

Les éléments d'ameublement concernés sont ceux qui ont au moins une des 4 fonctions suivantes **assise, couchage, rangement, plan de pose et de travail** et relèvent d'une des catégories suivantes :

- 1° Meubles de salon/ séjour/ salle à manger ;
- 2° Meubles d'appoint ;
- 3° Meubles de chambres à coucher ;
- 4° Literie ;
- 5° Meubles de bureau ;
- 6° Meubles de cuisine ;
- 7° Meubles de salle de bains ;
- 8° Meubles de jardin ;
- 9° Sièges ;
- 10° Mobiliers techniques, commerciaux et de collectivité.

➤ Quelles obligations ?

Pour assurer la prise en charge de la collecte et du traitement des déchets issus des produits en fin de vie, les metteurs sur le marché doivent :

- **soit mettre en place un système individuel** afin de pourvoir à la collecte séparée et au traitement, gratuits pour les détenteurs, des déchets issus des éléments d'ameublement qu'ils ont mis sur le marché. Un tel système doit recevoir une approbation des pouvoirs publics ;

- **soit adhérer à un éco-organisme agréé** par les pouvoirs publics, **avant le 1er mai 2013**, en lui versant une contribution financière.

Deux éco-organismes ont été créés :

- pour le mobilier domestique et la literie : **Eco-mobilier** - www.eco-mobilier.fr ;
- pour le mobilier professionnel : **Valdelia** - <http://valdelia.org>.

Selon le type de mobilier que vous mettez en marché, vous devez adhérer à l'un ou à l'autre des deux éco-organismes. En tant qu'adhérent, vous devrez déclarer vos ventes suivant le barème de l'éco-contribution et reverser le montant des éco-contributions collectées.

➤ A partir de quand et quel montant d'éco-contribution ?

A compter du 1er mai 2013, les metteurs sur le marché doivent facturer et afficher l'éco-contribution entre professionnels et vers le client final, en respectant le principe de répercussion à l'identique de l'éco-contribution. L'éco-contribution est soumise à TVA. Elle ne peut faire l'objet ni de remise ni de ristourne.

Chaque éco-organisme a fixé un barème national :

Pôle Lorrain de l'Ameublement Bois

2 rue du 8 mai 1945 - BP 8 - 88350 LIFFOL LE GRAND

Tél. : 03 29 94 01 03 - Fax : 03 29 94 02 57

Site internet : www.plab.org – Email : contact@plab.org

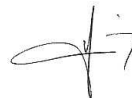
- barème d'Eco-mobilier à télécharger sur le site internet www.plab.org
- barème de Valdelia à télécharger sur le site internet www.plab.org

➤ ***Pour de plus amples informations, consultez :***

- Le dossier complet sur MobiCité : www.mobicite.com/Reglementation/Produit/Tout-savoir-sur-la-REP-meubles ;
- Eco-mobilier : www.eco-mobilier.fr - Tél : 0811 696 870 ;
- Valdelia : <http://valdelia.org> - Tél : 01 46 05 97 60.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Didier HILDENBRAND



Directeur du PLAB